

---

# GRÈVE LE LUNDI 26 JANVIER 2015 CONTRE LE PROJET DE LOI MACRON

Des millions de citoyens se sont rassemblés pour condamner les odieux attentats commis contre des journalistes, des salariés, des citoyens.

Partout, la mobilisation est utile pour défendre les libertés d'expression et la démocratie.

Les dangers qui guettent la démocratie se nourrissent de la crise qui sévit depuis tant d'année dans notre pays et au-delà de nos frontières. C'est pourquoi nous considérons qu'il y a une grande urgence à agir sur la situation économique de la France pour réellement lutter contre l'exclusion sociale, terreau des désespoirs les plus inquiétants. C'est pourquoi il est nécessaire de défendre les acquis sociaux et d'obtenir une autre distribution des richesses produites.

C'est pourquoi, nous contestons le Pacte de Responsabilité voulu par le Président Hollande.

Après les réformes régressives de l'ANI du 11 janvier 2013 (recul sans précédent du droit du travail !) et la contre-réforme des retraites, le gouvernement maintient sa politique de cadeaux au patronat et de casse des conquêtes sociales sous prétexte de diminuer le « coût du travail ».

Ce Pacte de Responsabilité dispense les patrons des cotisations sociales des entreprises destinées à la branche famille, cela représente 35 milliards d'euros !

Aujourd'hui, le projet de loi Macron porté par le gouvernement entend une nouvelle fois, répondre aux exigences du MEDEF et participe complètement à la mise en œuvre du Pacte de Responsabilité voulu par l'Union Européenne !

**Le projet de loi Macron, ce texte régressif**, mélange en un seul projet de loi de multiples problématiques.

**Il conduirait au final à déréglementer de nombreux secteurs de l'économie** : travail du dimanche, travail de nuit, libéralisation du transport de voyageurs par cars avec l'impact que l'on imagine sur l'environnement, faciliterait les licenciements et affaiblirait la justice prud'homale, etc...

A contrario, Il y a urgence, pour sortir de la crise et des difficultés sociales, à augmenter les salaires, les pensions et les minimas sociaux, à développer les services publics afin de répondre aux besoins de la population avec une relance de l'emploi public, investir dans les infrastructures pour rendre le transport ferroviaire moins cher et plus performant, à investir dans l'emploi, la formation professionnelle et initiale et gagner une réelle réduction du temps de travail pour créer de l'emploi, à obtenir des droits nouveaux et réels pour les salariés dans les entreprises.

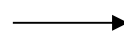
Dans ces conditions, les unions régionales SUD, SOLIDAIRES, CGT, FO, FSU proposent aux salariés de poursuivre la lutte contre le Pacte de Responsabilité, mettre un coup d'arrêt à ces politiques, qui nous enfoncent chaque jour un peu plus dans l'austérité, de se mobiliser et de se faire entendre :

Le Lundi 26 janvier, premier jour du débat à l'Assemblée Nationale contre le projet de loi Macron.

**Lundi 26 janvier 2015**  
**APPEL A LA GRÈVE DE 1h à 24h**  
**Manifestation régionale unitaire :**  
**13H00 –PARIS Bld Haussmann – Métro Chaussée d'Antin**

Le Bureau National, 22 janvier 2015.

Loi Diard voir au verso



---

SUD Aérien – BP 30 - 91551 PARAY VIEILLE POSTE CEDEX

Tél : 01.41.75.20.85 - Fax : 01.41.75.64.02 - E-mail : [sudaf@wanadoo.fr](mailto:sudaf@wanadoo.fr)

## Rappel des obligations liées à la loi Diard :

- ✓ **les déclarations préalables de grève ne concernent que les salariés dont l'absence est de nature à affecter directement la réalisation des vols. (Piste, Tractage)**
- Vous devez vous déclarer au minimum 48h à l'avance, mais rien ne vous empêche de le faire plus tôt.
- La déclaration d'intention de grève peut-être individuelle ou collective.
- Vous n'êtes pas obligés d'utiliser le formulaire mis à disposition par la direction.
- Un simple e. mail à votre hiérarchie suffit.

Le Tribunal de Grande Instance a désavoué Air France et donné raison à Sud Aérien (et cette décision a été confirmée par une autre décision du TGI, celle du 21 mars 2014, suite à une assignation lancée par SUD Aérien et FO. ...), car la Direction voulait imposer des formulaires internet individuels spécifiques comme seul moyen de déclaration.

On peut déclarer son intention sur papier libre, individuel ou collectif en marquant nom et service et signature, envoyé 48h avant la participation à la grève, par fax ou remise en mains propres contre reçu.)

- **Vous devez déclarer votre intention de reprendre le travail 24h00 avant votre reprise.**
- Au cas où vous ne respectez pas les 24h de prévenance pour votre reprise, vous ne pouvez être sanctionné **qu'en cas d'absence d'information répétée** du moment de la reprise. (Le Juge a interdit des retenues de salaires excédant les heures de grève, même s'il n'a pas interdit de sanctionner des salariés qui à plusieurs reprises, n'auraient pas informé du moment où ils reprennent le travail).
- ✓ **Vous ne pouvez être sanctionné en cas où vous vous confortez à un arrêt de travail précisant la durée de la grève, si vous faites toute la durée initialement prévu.**

**LES SALARIES DES AUTRES SECTEURS SONT COUVERTS PAR L'APPEL SYNDICAL ET PEUVENT SE DECIDER JUSQU'AU DERNIER MOMENT**

# Lundi 26 janvier 2015

## 13H00 –PARIS

**Manifestation régionale unitaire  
SUD-SOLIDAIRES CGT FSU FO:**

**Bld Haussman**

**Métro Chaussée d'Antin**

### **APPEL A LA GRÈVE DE 1h à 24h**

---

SUD Aérien – BP 30 - 91551 PARAY VIEILLE POSTE CEDEX

Tél : 01.41.75.20.85 - Fax : 01.41.75.64.02 - E-mail : [sudaf@wanadoo.fr](mailto:sudaf@wanadoo.fr)